Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20190411-2019-04-10_020-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79
Nombre de membres en exercice : 79
Nombre de présents participant au vote : 61
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	Mme Elisabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Charles ROZOY	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	M. Adrien GUENE.
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick BAUDEMENT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Monique BAYARD	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
SPLAAD – Parc d'activités de Beauregard - Cession du lot n° 17

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon Métropole a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Parc d'activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La société HU HOTELS, a pour activité de proposer des chambres d'hôtel. Ce nouvel établissement de 96 chambres 3 étoiles avec piscine, va permettre la création d'une quinzaine d'emplois.

Ce lot d'une superficie de 6 725 m² environ, affecté d'une surface de plancher (SP) de 4 600 m², dont 4 505m2 de surface de plancher objectif qui sera cédé au prix de 120 € H.T. le m² de plancher objectif, soit un prix de cession de 540 600 € H.T.
Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Le compromis est rédigé sans condition suspensive d'obtention de prêt.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface supérieure à 4 600 m² de surface de plancher, le prix définitif sera calculé sur la base de 130 € HT/m² de surface de plancher supplémentaire, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	540 600,00 €
TVA au taux de 20 %	108 120,00 €
Toutes taxes comprises	648 720,00 €

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n° 17 du Parc d'Activités de Beauregard, dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Scrutin : Pour : 75 — Abstention : 0
Contre : 0 — Ne se prononce pas :0
Dont 14 procuration(s)